

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux d'aménagement partiel de la Halle Rustic de la ville de Montereau-Fault-Yonne

DATE
D'AFFICHAGE

04 juillet 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

N° D_95_2023 (Service des Affaires Juridiques – Pôle Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 27 juin 2023,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission du 29 juin 2023,
- Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission du 29 juin 2023,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux d'aménagement partiel de la Halle Rustic de la ville de Montereau-Fault-Yonne, dont le montant global estimatif est de 350 000 € HT dans le cadre d'une stratégie d'urbanisme transitoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :

.../...

Réalisation de travaux d'aménagement partiel de la Halle Rustic de la ville de Montereau-Fault-Yonne

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer le marché à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James Chéron .

James CHÉRON